

CONSEIL EXECUTIF

EB39/Conf. Doc. No 20  
26 janvier 1967

Trente-neuvième session

ORIGINAL : FRANCAIS/  
ANGLAIS

Point 8.1.2 de l'ordre du jour

DECISIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DES INSTITUTIONS  
SPECIALISEES ET DE L'AIEA QUI INTERESSENT L'ACTIVITE DE L'OMS :  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Coordination des activités budgétaires et financières

Projet de résolution présenté par le Professeur E. Aujaleu,  
Sir George Godber, le Dr T. Gonzales-Torres, le Dr A. F. Mondet,  
le Dr K. N. Rao et le Dr D. D. Venediktov

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les conclusions et recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, qui ont été soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies et approuvées par elle le 4 novembre 1966 dans la résolution 2150 (XXI);<sup>1</sup>

Considérant que cette résolution recommande aux institutions spécialisées "d'étudier de la façon la plus attentive les recommandations consignées dans le rapport et de prendre les mesures appropriées, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue d'en assurer l'application aussitôt que possible";

Rappelant la résolution EB37.R43 qui "prie le Directeur général de coopérer aux études que doivent effectuer le Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et le Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires, ainsi qu'à toutes autres consultations entre institutions", et qui "exprime l'espoir que tous ceux qui collaboreront aux études continueront à reconnaître comme il convient les problèmes tenant aux besoins individuels de chacune des institutions intéressées";

<sup>1</sup> Documents EB39/27 Add.1 et Add.3.

